



CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS

CADASTRE

45 rue Pierre de Coubertin

BP 131

74136 BONNEVILLE CEDEX

☎ : 04. 50. 97.19. 01

Réception 8h30-11h45 et 13h30-16h30, lundi,mardi,jeudi

De 8h30 à 12h mercredi et vendredi

Email : maryline.debornes@dgfip.finances.gouv.fr

A Bonneville , le 13/07/2022

M, Le Maire

Mairie

Chel lieu

74800 AMANCY

OBJET : Mise à jour du plan cadastral.

COMMUNE : AMANCY

M, le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'effectuerai des travaux de maintenance du plan cadastral dans votre commune pendant la période du :

1^{er} au 12 août 2022

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire afficher la présente ainsi que la copie de l'arrêté préfectoral n° 2015020-0012 du 20 janvier 2015 et diffuser cette information par les moyens qui vous paraîtront les meilleurs afin que les habitants de votre commune aient connaissance de ce passage dont l'objectif est de mettre à jour le plan cadastral.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agréer, M, le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

La Géomètre du Cadastre,
DEBORNES Maryline

La charte du contribuable: des relations entre l'administration fiscale et le contribuable fondées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts ou de votre trésorerie.